



Communiqué de presse du Groupement Pétrolier Luxembourgeois (GPL)

Dans le cadre d'une conférence de presse qui s'est tenue le 13 février 2015, les responsables du Groupement Pétrolier Luxembourgeois (GPL) ont présenté les récentes évolutions sur le marché pétrolier luxembourgeois et ils ont pris position par rapport à quelques dossiers politiques d'actualité.

En 2014, le marché pétrolier a régressé pour la deuxième fois consécutive. Les ventes de carburants routiers (essences et diesel) ont baissé de 3,3% par rapport à l'année précédente. Comparé à l'année record de 2005, cette baisse se chiffre même à -8,6%.

En raison de conditions climatiques peu favorables, le volume de gasoil non-routier a chuté de 12%. Seules les ventes de carburéacteur ont connu une évolution positive en 2014 (+8,5%), en raison d'un redressement de l'activité dans le secteur de l'aviation.

Le secteur pétrolier semble avoir dépassé son zénith en Europe en termes de volume de produits distribués, mais il continue à jouer un rôle de premier rang dans l'approvisionnement énergétique de notre économie (2/3 de la consommation finale d'énergie en 2013).

Ce constat motive la position prudente du GPL par rapport aux futures règles de stockage pétrolier, introduites par le nouveau cadre légal, adopté le mois passé.

Le secteur pétrolier est favorable au maintien d'un minimum de capacités de stockage sur le territoire national, notamment pour accueillir les stocks opérationnels de proximité qui contribuent positivement au bon déroulement des approvisionnements. Mais, étant donné la tendance généralisée de recul des ventes de produits pétroliers, le GPL met en garde devant les risques économiques inhérents à des projets trop ambitieux de développement du stockage stratégique national.

Le Luxembourg n'a pas intérêt à renoncer outre mesure aux solutions de stockage pétrolier qui sont offertes autour de notre pays et qui offrent de nombreux avantages en termes d'accessibilité et de coûts.

Aux yeux du GPL, les dispositions légales qui imposent aux sociétés pétrolières d'assurer une part de l'obligation des 90 jours sur le marché très étroit du stockage au Luxembourg devraient être couplées à des mesures de sauvegarde des règles de concurrence. À relever dans ce contexte qu'une non-prolongation des autorisations d'exploitation de plusieurs dépôts pétroliers existants pourrait mener à une situation de quasi-monopole sur ce marché.

En guise de réponse aux problèmes d'accessibilité et de concurrence qui risquent de surgir, l'agence nationale de stockage, créée par la nouvelle loi, devrait réserver les stocks nécessaires sur le territoire national et les refacturer équitablement aux sociétés pétrolières concernées.

En matière de politique climatique, les responsables du GPL estiment que les perspectives plutôt défavorables sur le marché des carburants routiers, combinées avec l'accroissement continu du taux obligatoire de biocarburants à mettre sur le marché, contribueront à une baisse considérable des émissions imputables au secteur des transports.

Toutefois, le GPL prévoit que les ambitions de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 continueront très probablement à dépasser le potentiel propre à la politique climatique indigène. Il resterait donc un écart que le GPL aimerait combler sous forme d'acquisition de droits d'émission plutôt que sous forme d'une délocalisation volontaire des ventes de carburants. Le coût budgétaire d'une délocalisation correspondant à une tranche de réduction de 10% est estimé à 150 millions d'Euro par an en recettes fiscales, soit dix fois le coût d'acquisition des quotas au prix de 15 Euro par tonne d'équivalent CO₂. Se rajouterait à l'effet fiscal négatif suite à une délocalisation des ventes, des pertes d'emplois et des investissements réduits dans le secteur.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter M. René Winkin, secrétaire général du GPL, par téléphone au 43 53 66 615 ou par e-mail à l'adresse rene.winkin@fedil.lu.

Luxembourg, le 13 février 2015